



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2019

### La Banque Postale adopte les « Principes de l'Equateur » dans son activité de financement de projets

**La Banque Postale adopte les « Principes de l'Equateur », un référentiel international de gestion des risques sociaux et environnementaux dans le financement de projets. Banque citoyenne, La Banque Postale confirme son engagement en faveur d'une finance responsable.**

Les « Principes de l'Équateur » impliquent la prise en compte des critères sociaux, sociétaux et environnementaux dans le financement de tout projet supérieur à 10 millions de dollars, quel que soit le secteur.

La Banque de Financement et d'Investissement de La Banque Postale accorde déjà la plus grande attention à l'impact social et environnemental de son activité. Ainsi, sa « Charte de financement et d'investissement responsable » proscrit les secteurs du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles : dans le secteur de l'énergie, elle ne finance que des projets d'énergies renouvelables.

L'adoption des principes de l'Equateur marque une étape supplémentaire dans la gestion rigoureuse des risques sociaux et environnementaux et confirme l'engagement de La Banque Postale en faveur d'une finance responsable. En 2018, la banque a atteint la neutralité carbone sur tout son périmètre opérationnel. Dans la gestion d'actifs, sa filiale La Banque Postale Asset Management a prévu de passer l'ensemble de ses encours en gestion ISR en 2020.

Signataire des « Principes for Responsible Investment » en 2006, des « Principes for Sustainable Insurance » en 2012 et des « Principes for Responsible Banking » en 2019, La Banque Postale s'affirme résolument comme une banque citoyenne.

#### Rappel des 10 « Principes de l'Equateur »

1) Revue et Catégorisation

Les projets sont classés en 3 catégories A, B ou C, selon l'impact social et environnemental potentiel, présentant des risques potentiels adverses sérieux (catégorie A) ou présentant des risques potentiels adverses minimales (catégorie C).

2) Evaluation environnementale et sociale

Le client doit mener un processus d'évaluation des risques environnementaux et sociaux et proposer des mesures pour compenser les impacts négatifs.

3) Standards environnementaux et sociaux applicables

Les institutions financières signataires des « Principes » s'assurent du respect des lois, des réglementations et des autorisations nécessaires relatives aux questions environnementales et sociales dans le pays hôte concerné.

4) Système de gestion environnementale et sociale et Plan d'Action selon les Principes de l'Equateur

Pour les projets de Catégorie A et B, les institutions financières signataires des « Principes » demanderont au client de développer un Système de gestion environnementale et sociale.



5) Participation des parties prenantes

Pour les projets de catégorie A et B, les institutions financières signataires des « Principes » demanderont au client d'apporter la preuve d'une participation effective des parties prenantes dans le cadre d'un process adapté à la culture locale.

6) Mécanisme de règlement des griefs

Ce mécanisme, après consultation des communautés affectées, doit apporter des solutions à leurs éventuelles préoccupations.

7) Revue indépendante

Un consultant environnemental et social indépendant proposera également - ou validera- le plan d'action permettant de mettre le projet en conformité avec les « Principes de l'Equateur », ou signalera les cas dans lesquels la conformité n'est pas possible.

8) Engagements à faire ou à ne pas faire

Le client s'engage à respecter les lois, réglementations et permis concernés, à fournir des rapports périodiques et à démanteler les installations (si prévues). Si le client manque à ses engagements, les institutions financières signataires des « Principes » se réservent le droit d'exercer les recours qu'elle estimera appropriés.

9) Suivi Indépendant et Reporting

Le consultant environnemental et social indépendant ou des experts externes vérifieront les données communiquées dans les rapports périodiques.

10) Reporting et Transparence

Le client a pour obligation de rendre publics et accessibles un résumé de l'étude d'impact environnemental et social et les niveaux d'émission de GES. Les institutions financières signataires des « Principes » publieront au moins une fois par an ses rapports sur les opérations en cours.

Veillez trouver ci-dessous l'accès au site des « Principes de l'Equateur » :

[www.equator-principles.com](http://www.equator-principles.com)

### **À propos de La Banque Postale**

La Banque Postale, filiale du Groupe La Poste est présente sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance et de la gestion d'actifs. Banque et citoyenne, elle accompagne ses clients dans une relation bancaire durable avec une gamme complète de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Banque de proximité et de service public, La Banque Postale répond aux besoins de tous : particuliers, entreprises, professionnels, associations et secteur public local. Elle est au service de ses clients à travers le réseau des bureaux de poste, sur Internet et par téléphone dans une relation totalement multicanal.

**La Banque Postale, c'est :**

- 5,570 milliards d'euros de PNB
- 10,3 millions de clients particuliers actifs
- près de 365 000 clients personnes morales et acteurs publics locaux
- 8,2 millions de cartes bancaires

*Chiffres à fin 2018*

### **Contact presse La Banque Postale**

Victor Labrusse

01 55 44 22 42

[victor.labrusse@laposte.fr](mailto:victor.labrusse@laposte.fr)